



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

SEANCE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
 Délibération du Comité Syndical
 3^{ème} séance ordinaire de l'année
 N°16-04-2025

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET TCSP KETI

Le vendredi 17 avril 2025 à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle des délibérations du SyMEG impasse Guy cornely, 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN,

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente		X	
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président		X	
5	Nadia	CELINI	4e Vice-Présidente		X	
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président	X		Excusé et remplacé par Georges BREDENT
7	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
8	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire		X	
9	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire	X		
10	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire		X	
11	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
12	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire		X	
13	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
14	Jacques	KANCEL	Délégué titulaire	X		
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire		X	
16	Ary	CHALUS	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par PETRO Corinne
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 9

Votants : 9

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (DGS) ,Tatiana DIDON (Secrétariat de Direction); Anne BURGERS (Chargée de missions TCSP); CYRILLE Karim (Préfigurateur KaruVélo); Laurent CHERALDINI (Responsable transport); Nadine CYSIQUE (Responsable Adjointe Finances); Jerrold DAUBIN (Service Informatique); Malika DRAGIN (Apprentie en Communication); Endrick ERAVILLE (Responsable RH);Sindy ECLAR (Finances); Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de missions auprès de la Direction); Steffy KORUTOS (Chargée de missions auprès de la Direction); Kora LANNEAU (Chargée de Communication); Luidgy LEFEBVRE (Préfigurateur Transport Scolaire); Jean-Claude VATI (Responsable Informatique); Maryline BESSONNE (AMO Juridique); Kévin BATAILLE (EGIS);

Secrétaire de séance : Mme Corinne PETRO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul-de-Sac marin (SMT) et la Région Guadeloupe se sont engagés, avec leurs partenaires¹, dans un vaste **projet de développement du réseau de transport urbain de la Guadeloupe**.

Leur ambition : faire évoluer significativement les pratiques de mobilité sur le territoire ; moins de voitures, plus de transports en commun et de mobilités actives pour préserver la Guadeloupe et offrir à la population une alternative efficace pour ses déplacements.

Une coopération multipartenariale a permis d'aboutir à un projet de Transport En Commun en Site Propre (TCSP).

Ce projet, dénommé Kéti, constitue le futur réseau de Bus à Haut Niveau de Service de la Guadeloupe.

Ses principaux objectifs sont :

- **D'améliorer de manière très significative les temps de parcours en transports en commun** en proposant une infrastructure qui permette aux bus de circuler sans subir les effets de la congestion routière.
- **De proposer un service de très haute qualité** en améliorant le confort, la fréquence, la fiabilité et l'amplitude horaire du service, et en l'accompagnant d'une information en temps réel.
- **De couvrir toute l'agglomération centrale** en reliant les principaux pôles générateurs de déplacements (aéroport, gare maritime, gares routières, CHU...), ainsi que les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les principales zones d'emploi.
- **De favoriser l'intermodalité** en interconnectant ce nouveau réseau à la fois au réseau de bus et cars existants, et aux réseaux dédiés aux autres modes de déplacement : itinéraires piétons et cyclables, mais aussi la voiture individuelle via des parkings relais.

La satisfaction de ces 4 objectifs permettra de répondre à l'objectif principal du projet qui consiste à offrir une alternative à l'usage de la voiture individuelle qui soit économique et performante, et qui permette ainsi de susciter d'importants reports modaux et, in fine, de participer à l'échelle de la Guadeloupe aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et de limiter localement les pollutions générées par la circulation automobile.

Concrètement, le projet Kéti comprend :

- La création de **3 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** ;
- L'aménagement de **45 km de Voies Réservées aux Transports en Commun dont 18 km aménagés lors de la première phase opérationnelle du projet dite « court**

¹ Le Département de Guadeloupe, La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence, la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, La Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre, la Communauté d'Agglomération Nord Grande Terre, les Communes concernées, Routes de Guadeloupe, les acteurs de la mobilité aérienne et maritime, les acteurs économiques de la Guadeloupe (MEDEF, CESER, CTIG) et les services de l'Etat dont la DEAL.

terme ».

- L'aménagement de **7 Pôles d'Echange Multimodaux (PEM) dont 4 seront aménagés lors de la première phase opérationnelle.**
- L'aménagement **d'itinéraires cyclables ;**
- **La réorganisation du réseau** de transport en commun actuel autour des lignes Kéti.

Ce projet ambitieux a été phasé :

Projet court terme (horizon 2032) : les trois lignes structurantes bénéficieront de 18 km de voiries dédiées, et circuleront dans la circulation générale entre les tronçons aménagés. Ces voies seront complétées de 4 Pôles d'Echange Multimodaux (PEM).

Projet long terme (horizon 2040) : les trois lignes structurantes bénéficieront d'aménagements de bout en bout, grâce à l'aménagement de 27 km supplémentaires de voiries dédiées, soit un linéaire total de l'ordre de 45 km (18 km + 27 km). Trois PEM supplémentaires viendront compléter ces aménagements, soit 7 PEM au total (4 + 3).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en instruction auprès de la DEAL le 21 février dernier. Le délai de l'instruction est de 9 mois

Le plan de financement a été présenté en COPIL le 30 janvier 2025. Le coût estimatif est de 129M€ à court terme avec deux phases correspondant aux PO FEDER.

En millions d'euros

	SMT	REGION	PARTENAIRES	FEDER		GRENELLE CCT	TOTAL
			Participations pour travaux avec affectations subventions	infrastructure	matériel roulant		
2025	0,4	0	0,1	0,4	0	0,2	1,1
2026	3,6	0	0,8	4	0	1,2	9,6
2027	8,8	0	1,5	7,6	2	2,5	22,4
Total phase 1	12,7	0	2,4	12	2	3,9	33
2028	5,3	4,6	2,4	17	0	4	33,3
2029	0,3	7,3	1,2	11,6	1	2	23,4
2030	1,6	4,8	1,2	9,2	1	2	19,8
2031	1,6	4,8	1,2	9,2	1	2	19,8
Total phase 2	8,7	21,5	5,9	47	3	9,9	96
Total projet (€ constant)	21,5	21,5	8,3*	64		13,8	129

***Dont:**

- **Département : 4,9**
- **Cap Excellence 1,7**
- **Ville de PAP : 1,7**

Le plan de financement sera successible d'évoluer en fonction des avancés du projet.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code des transports et notamment les articles L.3111-7 et 8 et L.1221-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004/271/ADII/2 du 9 mars 2004 portant création du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2623/AD/II/4 du 19 mars 2007 entérinant la modification statutaire du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-735 PREF/DDE du 5 juin 2008 portant création du Périmètre de transports publics urbains intercommunal du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-2056/AD/II/2 du 9 décembre 2009 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu la délibération du 21 février 2015 du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin acceptant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 portant modification du périmètre du Syndicat mixte des transports du Petit cul de sac marin ;

Vu la délibération du 24 janvier 2017 relative à la mise en place de la délégation de service public des transports de personnes sur le territoire des Abymes, de Baie-Mahault, Gosier et Pointe-à-Pitre attribuant à la STAC l'exploitation du réseau Karu'lis.

Vu la délibération du 21 avril 2021 définissant les orientations stratégiques, opérationnelles et financières du projet de TCSP et PEM Kéti ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L120-1, relatif à l'information et la participation des citoyens ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L103-2 et suivants, relatifs à la participation du public ;

Vu la déclaration d'intention publiée sur le site du SMT (le 17/04/2024), de la préfecture (le 19/04/2024) de la Région (le 23/04/2024) et de la DEAL de Guadeloupe (le 22/04/2024) ;

Vu la délibération n°19-07-2024 traitant des modalités de concertation publique relative au projet de bus a haut niveau de service keti ;

Vu la délibération n° 29-10-2024 portant sur le bilan de la concertation publique relative au projet Kéti ;

Considérant l'avis favorable du COPIL COTECH TCSP du 30 janvier 2025 ;

Considérant l'exposé de Monsieur le président ;

Après avoir délibéré, à la majorité, décide :

Résultat :

Pour : 9

Contre : 9

Abstention : 0

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le plan de financement du projet de TCSP Kéti validé par le COPIL du 30 janvier 2025 :

En millions d'euros

	SMT	REGION	PARTENAIRES	FEDER		GRENELLE CCT	TOTAL
			Participations pour travaux avec affectations subventions	infrastructure	matériel roulant		
2025	0,4	0	0,1	0,4	0	0,2	1,1
2026	3,6	0	0,8	4	0	1,2	9,6
2027	8,8	0	1,5	7,6	2	2,5	22,4
Total phase 1	12,7	0	2,4	12	2	3,9	33
2028	5,3	4,6	2,4	17	0	4	33,3
2029	0,3	7,3	1,2	11,6	1	2	23,4
2030	1,6	4,8	1,2	9,2	1	2	19,8
2031	1,6	4,8	1,2	9,2	1	2	19,8
Total phase 2	8,7	21,5	5,9	47	3	9,9	96
Total projet (€ constant)	21,5	21,5	8,3*	64		13,8	129

***Dont:**

- **Département : 4,9**
- **Cap Excellence 1,7**
- **Ville de PAP : 1,7**

ARTICLE 2 : D'autoriser le président à mettre en œuvre les demandes de financement correspondant aux phase 1 du projet auprès du FEDER pour les montants respectifs de 12 millions d'euros en infrastructure et 2 millions d'euros en matériel roulant.

ARTICLE 3 : D'autoriser le président à mettre en œuvre les demandes de financement correspondant à la phase 2 du projet auprès du FEDER pour le montant 47 millions d'euros en infrastructure et 3 millions d'euros en matériel roulant.

ARTICLE 4 : Le Président et le service administratif du Syndicat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette présente délibération.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet, pour contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : La présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

ARTICLE 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Baie-Mahault, le 23 avril 2025

Le Président,

Georges DAUBIN

